

**Réforme des rythmes scolaires****Conséquences sur l'organisation de la catéchèse dans le diocèse de Nantes**

Sur demande de Mgr JAMES et en concertation avec lui, voici quelques éléments à ce sujet.

**1) Les rythmes scolaires**

La réflexion sur les rythmes scolaires en France et les décisions qui en découlent vont provoquer des changements. Sur notre diocèse, il semble que le mercredi matin soit l'option choisie par les municipalités pour ajouter une demi-journée complémentaire à la semaine scolaire du premier degré. Ainsi, pour les enfants du primaire, les groupes de catéchèse qui se retrouvent habituellement le mercredi matin vont devoir trouver un autre créneau.

**2) Situation actuelle de la catéchèse pour l'enfance**

Notre diocèse connaît plusieurs modes d'organisation de la catéchèse des enfants de 7 à 11 ans :

- Une catéchèse sur temps scolaire au sein des établissements de l'Enseignement Catholique,
- Une catéchèse hors temps scolaire dans les locaux des établissements catholiques d'enseignement,
- Une catéchèse hors temps scolaire dans des locaux paroissiaux.

Lorsque la catéchèse se déroule hors temps scolaire, les équipes ou groupes d'enfants se réunissent sur des créneaux d'une grande diversité, aux rythmes disparates. Certaines paroisses privilégient le mercredi matin. Mais la réalité des emplois du temps, aussi bien des enfants que de leurs parents et de leurs catéchistes, entraîne une répartition des rencontres sur les différents jours de la semaine : après les cours du lundi au vendredi, sur la journée du mercredi ou le samedi matin. Certaines paroisses ont organisé la catéchèse le dimanche matin, mensuellement la plupart du temps.

**3) Un texte de référence**

Cette situation nouvelle renforce la conviction des évêques de France exposée dans le Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse en France. Le texte indique l'urgence de dépasser le seul principe d'organisation de la catéchèse par étape de la vie, concentrée sur l'enfance. Il insiste sur le fait que la catéchèse des enfants associe leurs parents et est rattachée à la vie communautaire, « *milieu nourricier où s'enracine l'expérience de foi* ».

Pour rappel, les évêques invitent à plusieurs modes d'organisation de la catéchèse :

- Ordonnée à toutes les étapes de la vie : de l'enfance aux âges adultes, y compris en situation de handicap,
- Par lieux et regroupements de vie : en famille, en mouvement, dans les établissements catholiques d'enseignement ou institutions ; lieux qui favorisent les situations de première annonce,
- Articulée à l'année liturgique, dans le cadre du dimanche et s'adressant à l'ensemble de la communauté rassemblée,
- En réponse aux demandes sacramentelles, particulièrement celles des sacrements de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation, eucharistie.

La réflexion sur les rythmes scolaires ne concerne que la première organisation catéchétique, par étapes de la vie, pour les enfants scolarisés en premier degré.

Selon le SNCC, dans ce dossier il sera toujours opportun de souligner :

- L'importance de chercher l'équilibre de l'enfant lui-même ainsi que son développement intégral, incluant la dimension spirituelle de la personne.
- Combien la prise en compte de la dimension religieuse de la personne ainsi que la nécessité d'offrir les moyens concrets d'une formation culturelle et catéchétique sont constitutives de la laïcité et du « vivre ensemble » social.
- La nécessité d'un temps « convenable » pour la catéchèse, selon l'esprit de la loi Jules Ferry sur la liberté religieuse.
- L'insistance actuelle sur la revalorisation chrétienne du dimanche comme « jour du Seigneur », jour de l'assemblée et de l'eucharistie comme favorable aux catéchèses intergénérationnelles articulées à la liturgie. Mais des temps spécifiques et construits sur une cohérence organique de la foi sont nécessaires à l'âge de l'enfance. La loi Jules Ferry prévoit un jour de la semaine autre que le dimanche à cet effet.

#### **4) Quelques préconisations pour le diocèse de Nantes concernant l'enfance**

- la catéchèse implique une initiation à la vie communautaire qui passe par une vie d'équipe, reliée elle-même à une vie paroissiale,
- le rythme des rencontres en équipe de catéchèse doit être régulier et plutôt fréquent : hebdomadaire ou tous les 15 jours,
- le texte national et les orientations diocésaines\* qui en découlent, appellent à bien distinguer la démarche qui prépare aux sacrements de celle par étape de la vie.

Ainsi, le dimanche matin ne paraît pas opportun à une catéchèse par étapes de la vie. En revanche, c'est un moment favorable pour les démarches vers les sacrements ou des temps de catéchèse communautaire liée à l'année liturgique.

#### **5) Point d'attention**

Dans le cas d'un transfert des rencontres du mercredi matin sur des fins d'après-midi : l'accueil d'enfants après les cours nécessite de prévoir un accueil qui se déploie sur un temps plus large, comprenant temps de détente et de goûter avant la rencontre de catéchèse.

Le changement du rythme scolaire dans la société française nous donne l'occasion d'interpeler particulièrement les parents sur leur choix. Engager leurs enfants dans une démarche de catéchèse est l'occasion de réfléchir avec eux sur l'essentiel dans une vie chrétienne. Que mettront-ils en premier dans la multiplicité des offres faites aux enfants ? Quelle aide au discernement peut leur être apportée ? Comment se sentiront-ils accueillis, soutenus, partenaires de l'éducation chrétienne de leurs enfants ?

L'évêque de Nantes remercie les acteurs de la catéchèse et les encourage à reprendre les fondamentaux de la catéchèse donnés dans les textes de référence\* pour réfléchir positivement à l'organisation la mieux adaptée à leurs réalités.

*Yolaine BROUILLET*  
Déléguée épiscopale  
Département Initiation et Formation Chrétiennes

\* *Texte National pour l'Orientation de la Catéchèse en France*, Conférence des évêques de France, Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, 2006  
et *Orientations et promulgation de la Catéchèse dans le diocèse de Nantes*, Mgr JAMES, 2012